



Autorisation parentale

Je soussigné (mère, père, tuteur) :

Adresse :

N° de téléphone :

Autorise ma fille, mon fils : Classe :

Né(e) le :

A faire partie de l'Association Sportive du collège Arthur RIMBAUD et à s'inscrire aux activités suivantes :

- Activités Physiques de Pleine Nature (Mercredi de 13h00 à 17h00)
- Basket Ball (Mardi et Vendredi de 12h20 à 13h20)
- Futsal équipes féminines (Mercredi de 12h30 à 13h30)
- Futsal équipes compétition 4^{ème}/3^{ème} Garçons (Lundi de 12h20 à 13h20)
- Tennis 6^{ème}/5^{ème} (Jeudi de 12h20 à 13h20)
- Tennis de table (Mardi et Vendredi de 12h20 à 13h20)
- Teqball (Mercredi de 13h30 à 14h30)
- Ultimate (Mercredi de 13h00 à 15h30)
- Section sportive Padel (*uniquement pour les élèves sélectionnés depuis le début de l'année scolaire*)

En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive et de l'U.N.S.S. autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale si cela s'avérait nécessaire :

- Oui
- Non

Licence = 20 euros

Licence « section sportive » = 30 euros

Les chèques du « Somme Chéquier Collégien » sont acceptés.

Certaines informations (photos, résultats sportifs) sont consultables sur le site du collège.

J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes sur OPUSS* : nom – prénom – adresse mail – N° téléphone – niveau de certification de jeune officiel – en situation de handicap. OPUSS est un espace professionnel sécurisé qui permet de créer les licences de l'UNSS.

J'ai pris connaissance de garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'association sportive.

Il n'est plus toléré de manger son pique-nique dans l'enceinte de l'établissement. Votre enfant peut avoir un repas à la cantine pour trois euros dix. Il sera alors prioritaire. Des aides sont possibles.



Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Mention sur les assurances et le règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Fait à : Le :

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :